

De fontaines en lavoirs
De la Villedieu à Millaudon
Juillet 2024

N°84

**Reflets de la vie municipale à
Ruhans**



Le mot du Maire

Le Conseil Municipal s'est réuni une dernière fois avant les vacances le 5 Juillet dernier avec un ordre du jour assez chargé.

Les conditions météorologiques désastreuses depuis plusieurs mois maintenant ont des conséquences néfastes sur un certain nombre de professions (agriculteurs, maraîchers, travaux publics...) et entraînent également pour la Commune un certain nombre de problèmes comme :

- *détérioration de certaines routes avec les fortes pluies,*
- *Impossibilité de réaliser les travaux sur le pont de Millaudon.*

Ces points ont été étudiés lors du Conseil et sont développés dans ce journal.

En attendant, je vous souhaite un bel été ensoleillé et de bonnes vacances.

Serge GIRARD

Dans ce numéro

1/ Voirie	2
1/ Voirie	3
2/ Forêt	3
3/ Recensement	4
4/ Eclairage public.....	4
5/Compétences scolaires.....	5
6/ Questions diverses.....	5
6/ Questions diverses.....	6





Opération soutenue par l'État

DOTATION D'ÉQUIPEMENT
DES TERRITOIRES RURAUX

1/ Voirie



1/ Voirie

- **Pont de Millaudon et mur de soutènement.**

En théorie les travaux devaient être programmés cet été en période de basses eaux.

Le montant prévisionnel des travaux était fixé à 107 740 € HT. La Commune a déposé trois dossiers de subventions auprès :

- **De l'Etat (DETR) à hauteur de 30%.**

Nous avons l'accusé de réception que notre dossier est complet, mais à ce jour pas encore de réponse sur le niveau d'aide.

Il semble que la Préfecture de Haute-Saône a un niveau de demandes de subventions très supérieur à l'enveloppe financière dont elle dispose et que donc les choix des dossiers à retenir en priorité ne soient pas faciles.

Nous attendons donc que les commissions aient siégé, non sans une certaine inquiétude.

- **Du Département à hauteur de 29,79%.**

Nous venons d'avoir la notification du montant de subvention à hauteur de 22 468 €, ce qui représente un pourcentage de 22,78% minoré en fonction de l'effort fiscal communal.

- **Du CEREMA à hauteur de 30,20%.**

Cet organisme a sollicité une étude complémentaire au niveau des fondations du pont. Cette expertise n'a pu avoir lieu du fait du niveau toujours élevé de la rivière. Elle se fera dès que possible.

Cela implique que les appels d'offre pour les travaux ne peuvent pas être lancés actuellement et que donc les travaux ne pourront pas être réalisés durant l'été et sont donc reportés en 2025.

Par ailleurs, le CEREMA nous a informé qu'il ne prendrait pas en compte le montant des travaux concernant le mur de soutènement.

- **Chemin forestier route d'Aubertans.**

Lors des forts épisodes pluvieux un volume d'eau important descend le chemin forestier, traverse la route départementale et s'engouffre ensuite dans l'entrée du moulin en face.

Après réunion sur site avec les services du département, la commune va devoir reprofiler le bas du chemin et le goudronner sur une partie pour amener les eaux pluviales dans le caniveau existant. Le montant des travaux est de 1 788,00 € .

Ce chemin forestier correspond en son milieu aux limites de la Commune de Ruhans et d'Aubertans.

Après échange avec le Maire de la Commune de Beaumotte-Aubertans, son Conseil Municipal a validé la prise charge à 50% chacun du montant de ces travaux.



- **Route de Rioz à La Villedieu.**

Le Département a demandé à la Commune de reprendre la plaque d'égout située à La Villedieu à la limite entre la route de Rioz et celle des Minettes. Les fortes pluies ont entraîné de chaque côté de cette route en forte déclivité, un arrachement du bord de la chaussée.

Après concertation avec les Services compétents du Département un devis a été établi qui prévoit le changement du regard, la scarification des bordures avec la création de deux regards pour évacuer les eaux pluviales dans le réseau existant, un de chaque côté de la route avec traversée de chaussée par une canalisation pour rejoindre le réseau eaux pluviales.

Ce devis inclut évidemment aussi la reprise des enrobés et il s'élève à un montant de 5 126,40 € TTC.

- **Pose d'un miroir à Millaudon.**

La sortie de la rue des Essarts sur la route départementale est dangereuse en raison d'un manque de visibilité dû au tracé de la route.

Le Conseil valide la pose d'un miroir de l'autre côté de la route d'Aubertans pour sécuriser la sortie de la rue des Essarts.

Plusieurs devis ont été établis et le Conseil a retenu un modèle de miroir de la Société Girod à 370 € HT.

- **Chemin rural de la Fin.**

Ce chemin a été repris récemment, malgré les aménagements, les fortes pluies et le ruissellement important ont dégradé un côté du chemin sur la partie basse avant l'accès à la route Départementale.

Un diagnostic va être établi pour déterminer les travaux nécessaires afin d'éviter une dégradation plus importante.

3/ Forêt

Un point est fait sur les travaux et ventes en cours :

- **Parcelles 10 et 39.**

L'entreprise Bron a abattu et débardé les grumes de ces parcelles qui ont fait l'objet d'un contrat de vente groupée avec l'ONF. Le montant de la première partie des travaux réalisés s'est élevé à 8 309,28 € TTC le volume sorti est d'environ 259 m³ qui a été vendu pour un montant de 13 279,74 €.

Le volume des surbilles est de 122 m³ qui devrait représenter une recette approximative de l'ordre de 5 000 €.

Il restera dans ces parcelles à faire les chênes et les têtes, une entreprise est recherchée.

- **Vente du 04/07.**

Les parcelles 21 AF et 48 AF étaient mises en vente, c'est l'entreprise Piguet qui s'est portée acquéreur pour un montant de 12 707 € HT.

- **Affouage.**

Une réunion de travail s'est tenue avec le garde ONF, les garants, le Maire et l'Adjointe responsable de la forêt. Elle avait pour objet de débattre du mode d'attribution de l'affouage.

Cette année, là aussi avec les conditions climatiques particulières, le travail des forestiers a été fortement perturbé empêchant souvent l'accès à la forêt pour débarder.



1/ Voirie



2/ Forêt





2/ Forêt

Le débardage des hêtres avant qu'ils ne se piquent a pu causer quelques désagréments aux affouagistes.

Aussi, il a été étudié la possibilité de délivrer aux affouagistes une année uniquement les petits pieds, et l'année suivante les branchages.

La mise en place de ce système aura pour effet la première année, un volume un peu moindre, et une gestion adaptée en lien avec l'ONF du programme des coupes pour les années à venir.

Cette nouvelle méthode de distribuer l'affouage a été adoptée, à l'unanimité, par le Conseil.

- **Dégagement des lignes.**

Le Conseil a adopté l'envoi d'une note de rappel aux affouagistes sur la nécessité de dégager les lignes séparatives de parcelles, pour cette année entre les parcelles 24/25/26 et la limite avec Authoison.

De même, il va être fait un rappel à l'Association de Chasse sur la nécessité de nettoyer les lignes .

3/ Recensement

3/ Recensement

Il a lieu tous les 6 ans, le dernier a eu lieu en 2019, le prochain est donc fixé en Janvier 2025.

Le Conseil a délibéré pour valider le choix de MME Christine Blanchot comme agent recenseur sur la Commune et a fixé sa rémunération à 350 €.



4/ Eclairage public

Actuellement, à l'exception des trois derniers luminaires installés, tous les autres points lumineux sont équipés d'ampoules 70 watts.

Nous venons d'être informés que d'ici 3 ans ces ampoules ne seront plus commercialisées.

Une étude a été faite par le SIED pour passer nos 42 autres points lumineux en LED.



4/ Eclairage public

Les LED présentent l'avantage d'une consommation beaucoup plus faible 30 watts, contre 70 watts pour une ampoule traditionnelle neuve, et plutôt 80 à 90 watts pour une ampoule usagée.

Les LED permettent donc une économie en consommation de l'ordre de 60% mais aussi de réduire le montant de l'abonnement puisque la puissance nécessaire sera nettement moindre.

La réalisation par le SIED permet d'obtenir des tarifs intéressants sur le matériel en raison du volume des marchés traités.

La première estimation de la fourniture et de la pose des points lumineux est de l'ordre de 12 000 €. Le SIED va établir un devis détaillé qui sera soumis au Conseil Municipal à la rentrée.



5/ Compétence scolaire CCPR

Après plusieurs réunions de travail, le Conseil Communautaire a validé le principe de révision des Attributions de Compensation en intégrant une participation supplémentaire des communes sur la base théorique de 30 € par habitant pour combler le déficit de l'activité scolaire, modulée par trois critères : la population de la commune, le nombre d'enfants scolarisés et le potentiel fiscal.

Pour notre commune cela représente une participation supplémentaire de 3 164 €. Pour le Conseil Municipal, la scolarité dans les meilleures conditions possibles des enfants est une priorité, il a donc donné son accord à cette répartition solidaire entre les communes de l'effort financier demandé qui n'est pas neutre pour le budget de nos petites communes. Il a toutefois posé une condition à cette participation, c'est que l'ensemble des communes joue le jeu, la solidarité ne peut pas être à géométrie variable, faute de quoi la commune ne versera pas sa participation.

6/ Questions diverses

- Révision des loyers. Le Conseil a validé la révision annuelle des loyers sur la base de l'indice INSEE soit + 3,5%.



- **Ferme de La Villedieu.**

La Société DJO BAT propriétaire des locaux avait été mise en redressement judiciaire dans un premier temps, depuis fin novembre 2023 elle est officiellement en liquidation judiciaire.

Nous avons été informés que les créances communales ont été admises par le juge commissaire le 26/04/2024, ce qui ne garantit toutefois pas totalement leur paiement. Par ailleurs le maire a reçu une convocation devant le Tribunal Correctionnel de Vesoul le 08/10/2024, en tant que victime pour les trois infractions commises par le propriétaire au Code de l'Urbanisme.

- **Plan Communal de Sauvegarde.**

Chaque commune est tenue d'établir ce document. L'objectif de ce document est de prévoir les moyens et actions nécessaires en cas d'évènements majeurs sur la commune (tempête, tremblement de terre, inondations...). Sa rédaction est en cours. Elle devrait être finalisée lors d'une réunion de travail fixée au 06 Septembre.

- **Défense incendie.**

Suite à la visite de contrôle des Services Incendies, un certain nombre de petits travaux sont nécessaires : signalisation des points d'eau, peinture, nettoyage des grilles à Millaudon... Le Conseil a validé le principe d'un chantier communal le samedi 10 Août, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues, le repas du midi sera offert par la Commune. **On vous attend devant la Mairie à partir de 8 h 30.**

- **Passage en Compte Financier Unique.**

Jusqu'à présent chaque année la Commune établissait son Compte Administratif et parallèlement les services fiscaux le Compte de Gestion. Ces deux documents devaient bien sûr concorder. Avec la nouvelle nomenclature comptable, il est prévu à terme le passage en Compte Financier Unique. Les services fiscaux proposent aux communes qui sont prêtes d'anticiper ce passage, c'est le choix qui a été fait par le Conseil.



5/ **Compétence scolaire CCPR**



6/ **Questions diverses**

- **Révision des loyers**
- **Plan Communal de Sauvegarde**
- **Défense incendie**
- **Passage en Compte Financier Unique**





- **Crépi du mur de la Cour de la Mairie.**

Le crépi avait été fait en 2020, depuis le début de l'année il a été constaté un décollement sur plusieurs parties.

L'entreprise est venue constater et elle a réalisé les travaux de décrépissage dans un premier temps puis de réalisation de nouveaux enduits.

Ces travaux viennent d'être réalisés. Le décollement semble provenir d'une forte humidité à l'intérieur du mur (les conditions météo de ces derniers mois y sont sans doute pour quelque chose).

Pour essayer de limiter cet excès d'humidité, il est envisagé de couvrir les couvertines ciment non étanches avec un revêtement métallique.

Un devis a été demandé et sera discuté lors du prochain Conseil.

6/ Questions diverses

- Crépi du mur de la cour de la Mairie

BONNES VACANCES

